

CANADA

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

HYDRO-QUÉBEC

Demanderesse

No : R-4235-2023, phases 1, 2 et 3

et
ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES
CONSOmmATEURS INDUSTRIELS
D'ÉLECTRICITÉ

et
CONSEIL DE L'INDUSTRIE FORESTIÈRE
DU QUÉBEC

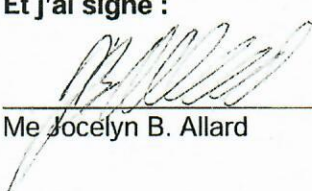
Intervenants

**DÉCLARATION SOUS SERMENT DE Me JOCELYN B. ALLARD
(art. 29 du Règlement sur la procédure de la Régie de l'Énergie)**


Je, soussigné, Me Jocelyn B. Allard, ayant mes bureaux au 1010, rue Sherbrooke Ouest, #1600, Ville et district judiciaire de Montréal, province de Québec, H3A 2R7, affirme solennellement ce qui suit :

1. Je suis le président de l'Association québécoise des consommateurs industriels d'électricité et j'agis comme analyste interne en énergie dans le cadre du présent dossier;
2. J'ai participé à l'analyse de la preuve, ainsi qu'à la rédaction des mémoires C-AQCIE-CIFQ-0033, C-AQCIE-CIFQ-0035 et C-AQCIE-CIFQ-0042;
3. J'adopte l'ensemble de ces documents comme mon témoignage écrit dans le présent dossier;
4. Tous les faits allégués aux documents mentionnés précédemment sont vrais.

Et j'ai signé :


Me Jocelyn B. Allard

Affirmé solennellement devant moi à Laval
par visioconférence, ce 13 novembre 2024


Isabelle Martin
Commissaire à l'assermentation
Tous les districts judiciaires du Québec

